



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

télévision

Question écrite n° 109697

Texte de la question

M. Damien Meslot attire l'attention de M. le ministre de la culture et de la communication sur la question de la résiliation d'un contrat d'abonnement, notamment pour la télévision. En effet, de nombreux clients se plaignent des opérateurs qui ne respectent pas le contrat au moment de la résiliation de ce dernier. Il arrive que le contrat ne mentionne aucun frais de résiliation au-delà de la durée initiale et après préavis. Or les opérateurs réclament des fonds de préavis, des indemnités de résiliation suite à des conditions générales qui ont évolué et dont l'abonné n'a jamais eu connaissance. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir tout mettre en oeuvre pour que les opérateurs téléphoniques mettent un terme à de telles pratiques.

Données clés

Auteur : [M. Damien Meslot](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109697

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 mai 2011, page 5646

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)